

EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Paris, France, le 18 février 2021 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités, établis conformément au référentiel comptable français ainsi que ses résultats financiers audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces résultats financiers audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 18 février 2021. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 10,8 millions d'euros (0,173 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre 16,2 millions d'euros (0,259 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 14,0 millions d'euros (0,223 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre 16,0 millions d'euros (0,255 € par action) en 2019.

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé des produits de 19,2 millions d'euros en 2020, en baisse par rapport aux 24,2 millions d'euros comptabilisés en 2019.

En IFRS, EURO a enregistré des produits d'exploitation de 19,2 millions d'euros en 2020, en baisse par rapport aux 24,1 millions d'euros comptabilisés en 2019.

Le 11 juin 2020, EURO a versé des dividendes d'un montant de 12,5 millions d'euros (0,20 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 31 décembre 2020, le montant de la trésorerie s'élevait à 31,5 millions d'euros, contre 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes et du paiement de l'impôt sur le résultat, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,7 % des actions en circulation ; 10,6 % au 31 décembre 2019) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2019).

En IFRS, la Société a comptabilisé en 2020 dans les autres éléments du résultat global un profit latent de 0,7 million d'euros résultant de l'augmentation de la juste valeur de ces titres négociables (perte latente de 0,7 million d'euros en 2019).

Selon le référentiel comptable français, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres de 0,5 million d'euros suite à la baisse des cours des titres négociables d'Orea, et une reprise de provision de 0,3 million d'euros suite à l'augmentation des cours des titres négociables d'Allegiant (2019 : dépréciation de 0,5 million d'euros), comptabilisées dans les résultats financiers au compte de résultat.

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 31 décembre 2020, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint-venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 22 décembre 2020, Orea Mining Corp. a annoncé que les études d'ingénierie pour les améliorations et modifications du projet engagées pour les permis d'exploitation minière sont pratiquement achevées avec des études finales de faune et de flore qui doivent être réalisées en février 2021. Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français à prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de 6 mois à compter de la décision. Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé qu'il faisait appel de la décision du tribunal administratif de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or. Lors du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2020, la Société a retenu comme hypothèse que les différents permis et autorisations seraient obtenus et ce dans des conditions qui permettraient à la joint-venture de réaliser ce projet, quoique le calendrier reste incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Analyse des résultats financiers établis conformément au référentiel comptable français pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à 2019

Selon le référentiel comptable français, les produits ont totalisé 19,2 millions d'euros en 2020, en baisse par rapport aux 24,2 millions d'euros comptabilisés en 2019. Ces produits provenaient de la redevance liée à la mine Rosebel pour un montant de 19,2 millions d'euros en 2020 (2019 : 24,2 millions d'euros). Le déclin des produits était principalement attribuable à une diminution de la production d'or à 160 412 onces en 2020 comparativement à 264 307 onces en 2019 (9,9 millions €) en raison d'un débit moindre résultant de l'arrêt de travail temporaire du 12 juin au 24 juillet 2020 lié à la mise en place des protocoles de sécurité pour lutter contre la COVID-19 (voir les communiqués de presse du 20 juillet 2020 et du 27 juillet 2020), et également à une proportion accrue du minerai à plus forte teneur issu du gisement Saramacca, occasionnant une production inférieure de la concession Rosebel. Le gisement Saramacca ne fait pas partie de la propriété conformément à l'accord de droit de participation. La baisse des produits est également expliquée par l'appréciation de l'euro (0,1 million d'euros), en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 718 dollars américains l'once en 2020, contre 1 393 dollars américains l'once en 2019 (5,0 millions d'euros).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 1,1 million d'euros en 2020, contre 0,9 million d'euros en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives, comprenant les charges engagées dans le cadre des évaluations des transactions.

Les dotations aux amortissements de 0,2 million d'euros en 2020 étaient inférieures comparativement à 0,4 million d'euros en 2019, ce qui est essentiellement dû à la baisse de la production de la mine Rosebel en 2020.

Les produits des placements se sont élevés à 0,3 million d'euros en 2020, par rapport à 0,7 million d'euros en 2019. Ce recul est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

Les résultats financiers comprennent des pertes de change sur les comptes bancaires de 2,7 millions d'euros en 2020 comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 0,7 million d'euros en 2019. Les pertes de change sont en majeure partie dues à d'importantes fluctuations des taux de change utilisés en 2020 pour convertir les comptes bancaires libellés en dollars américains. Cet écart de change négatif en 2020 par rapport à l'écart positif en 2019 est principalement dû à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain en 2020 comparativement à un affaiblissement en 2019.

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 4,4 millions d'euros en 2020, contre 7,6 millions d'euros en 2019. Ce recul tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et aux écarts de conversion.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison de 2020 par rapport à 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 14,0 millions d'euros (0,223 € par action) en 2020, contre 16,0 millions d'euros (0,255 € par action) en 2019.

En IFRS, les produits d'exploitation ont totalisé 19,2 millions d'euros en 2020, en baisse par rapport aux 24,1 millions d'euros comptabilisés en 2019. Ces produits provenaient principalement de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 19,2 millions d'euros en 2020 (2019 : 24,2 millions d'euros). Le déclin des produits était principalement attribuable à une diminution de la production d'or à 160 412 onces en 2020 comparativement à 264 307 onces en 2019 (9,9 millions €) en raison d'un débit moindre résultant de l'arrêt de travail temporaire du 12 juin au 24 juillet 2020 lié à la mise en place des protocoles de sécurité pour lutter contre la COVID-19 (voir les communiqués de presse du 20 juillet 2020 et du 27 juillet 2020), et également à une proportion accrue du minerai à plus forte teneur issu du gisement Saramacca, occasionnant une production inférieure de la concession Rosebel. Le gisement Saramacca ne fait pas partie de la propriété conformément à l'accord de droit de participation. La baisse des produits est également expliquée par l'appréciation de l'euro (0,1 million d'euros), en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 718 dollars américains l'once en 2020, contre 1 393 dollars américains l'once en 2019 (5,0 millions d'euros). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française en 2020 (2019 : -0,1 million d'euros, en raison de la reprise d'une créance de redevance précédemment surestimée).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,7 million d'euros en 2020, contre 0,6 million d'euros en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives, comprenant les charges engagées dans le cadre des évaluations des transactions.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,3 million d'euros en 2020, contre 0,5 million d'euros en 2019, une baisse essentiellement due à la diminution de la production de la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,3 million d'euros en 2020, par rapport à 0,7 million d'euros en 2019. Ce recul est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

EURO a comptabilisé une perte de change de 0,1 million d'euros en 2020, contre un profit de 0,1 million d'euros en 2019, essentiellement due à une réévaluation des dividendes à payer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

En IFRS, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 4,4 millions d'euros en 2020, contre 7,9 millions d'euros en 2019. Ce recul tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et aux écarts de conversion.

Comparaison du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Au quatrième trimestre 2020, EURO a fait état d'un bénéfice net en IFRS de 2,8 millions d'euros (0,044 € par action), à comparer aux 4,2 millions d'euros (0,068 € par action) du quatrième trimestre 2019.

Les produits se sont établis à 3,0 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2020, en baisse par rapport aux 6,0 millions d'euros enregistrés à la même période de 2019. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux quatrièmes trimestres 2020 et 2019. La baisse des produits, qui s'explique principalement par la diminution de la production d'or à 23 758 onces au quatrième trimestre 2020 comparativement à 59 052 onces à la même période de 2019 (3,6 millions d'euros), et par l'appréciation de l'euro (0,2 million d'euros), a été partiellement compensée par un cours moyen de l'or plus élevé au cours du quatrième trimestre de 2020 de 1 874 dollars américains l'once, contre 1 481 dollars américains l'once au quatrième trimestre 2019 (0,8 million d'euros).

En IFRS, EURO a comptabilisé au quatrième trimestre 2020 une charge d'impôt sur le résultat de 0,1 million d'euros, contre 1,7 million d'euros à la même période de 2019. Ce recul tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et aux écarts de conversion.

Perspectives

En 2020, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 160 412 onces et devrait s'établir entre 144 000 et 171 000 onces en 2021. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 16,5 millions d'euros et 19,6 millions d'euros (19,7 millions de dollars américains et 23,3 millions de dollars américains) en 2021. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 750 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,19 dollar américain pour 1 euro. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 158 000 onces, se chiffrerait à environ 1,5 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,9 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat.

PANDÉMIE MONDIALE LIÉE À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, impliquant que des restrictions sur la circulation des personnes et des biens, des mesures de distanciation sociale, des restrictions sur les rassemblements, des mises en quarantaine et le traçage des contacts restent en vigueur. La Société suit cette situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer l'impact de la pandémie liée à la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Rosebel a mis en place des protocoles stricts pour lutter contre la COVID-19 et assurer la santé et la sécurité des employés, notamment la distanciation physique, l'utilisation obligatoire de masques dans les lieux publics où la distanciation physique n'est pas possible, les modifications des rotations de travail, l'utilisation de tests antigéniques rapides sur 40 % des employés qui entrent au site et tous les cas de contact et les cas symptomatiques sur place ont été isolés dans des blocs désignés séparés. Les cas confirmés sur le site ont été transportés à Paramaribo pour être isolés et traités dans des installations médicales gouvernementales. À mesure que ces protocoles ont été intégrés dans les activités, le rappel de la main-d'œuvre s'est accru et Rosebel fonctionnait à 75 % de sa capacité d'exploitation à la fin du quatrième trimestre de 2020. Pour héberger toute la main-d'œuvre dans le respect des protocoles de la COVID-19, un projet prévoyant 300 lits supplémentaires d'ici le second trimestre de 2021 est en cours. L'usine fonctionnait à un débit normal à la fin de juillet en utilisant le minerai provenant principalement des empilements. L'alimentation directe de la mine devrait s'accroître par suite de l'augmentation de la main-d'œuvre au cours du second trimestre de 2021.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 décembre 2020, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 31 décembre 2020, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net